

Encouragement du cinéma en 2013



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

Plan de répartition

Art.7. al.1 OECin

	CHF
Encouragement du cinéma (Art.3 et 4 LCin)	27 220 700
Production	20 850 000
Aide liée au succès (production/auteurs)	5 000 000
Aide sélective	15 850 000
Fiction (traitement, développement de projet, réalisation, postproduction)	10 700 000
Documentaire (traitement, développement de projet, réalisation, postproduction)	3 500 000
Animation (développement de projet, réalisation)	750 000
Films de relève (films de diplôme)	700 000
Aide additionnelle à la suisse latine	200 000
Promotion, distribution, diversité	6 050 700
Aide liée au succès (cinéma/distribution)	2 200 000
Promotion et diversité	2 973 200
Promotion Romandie CP 2012–2013 Fondation Romande	300 000
Aide au démarrage films suisses avec réalisateur suisse	700 000
Distribution art et essai	273 200
Numérisation des salles	1 700 000
Aide à l'exportation des films suisses	300 000
Prix du cinéma suisse	577 500
Fiduciaire, controlling, gestion des processus	320 000
Fiduciaire	100 000
Controlling, gestion des processus	220 000

	CHF
Encouragement de la culture cinématographique (Art. 5 LCin)	16 033 600
Promotion, médiation, innovation	7 489 900
Fondation Swiss Films	2 800 000
Activités promotion	250 000
Festivals de films	2 900 000
Médiation – accès à la culture cinématographique	600 000
Journaux, publications de cinéma	400 000
Innovation – Multimédia	250 000
Réserve	289 900
Formation continue	1 388 000
Focal – Fondation de formation continue pour le cinéma et l’audiovisuel	1 388 000
Cinémathèque suisse	7 155 700
Contribution à la restauration	75 000
Frais d'exploitation et investissements Penthaz II	7 080 700
Engagement international	9 107 900
Participation au programme MEDIA UE	8 273 600
Participation MEDIA UE	7 690 400
Participation MEDIA CH	583 200
Crédit européen	834 300
Contribution Eurimages	648 000
Networking européen	186 300
Recettes de la redevance télévision (Art. 15 LCin)	200 000

Montants maximaux

	CHF
Encouragement du cinéma	
Traitement	
Traitement documentaire aide sélective	forfait 5 000
Ensemble avec les bonifications de l'aide liée au succès	au maximum 15 000
Traitement films de fiction aide sélective	forfait 10 000
Ensemble avec les bonifications de l'aide liée au succès	au maximum 20 000
Step-Outline (avec les bonifications de l'aide liée au succès)	au maximum 30 000
Développement de projet	
Film d'animation	
Demande uniquement par un producteur	200 000
Documentaire et projets multimédia	
Demande uniquement par un producteur	50 000
Scénario	
Demande d'aide à l'écriture	30 000
Demande d'aide à l'écriture avec frais supplémentaires	
Demande uniquement par un producteur	70 000
Réalisation	
Court métrage (documentaire et film de fiction moins de 60 minutes)	80 000
Film d'animation (moins de 60 minutes)	100 000
Long métrage documentaire (films suisses et coproductions) ¹	300 000
Long métrage fiction (y compris film d'animation)	
Films suisses ou coproductions avec producteur responsable suisse ²	1 000 000
Coproductions avec producteur responsable étranger et avec réalisateur suisse ³	500 000
Coproductions avec producteur responsable étranger et avec réalisateur étranger ⁴	300 000
Aide à la sortie des films en salle (post-production)	
Demande par un producteur	50 000
Encouragement de la participation de cinéastes à des festivals de film (aide sélective uniquement)	
Demande par réalisateur et producteur en commun	10 000

→ Les contributions sont accordées par festival. Les festivals éligibles figurent dans une liste à part. Renseignements auprès de l'OFC ou de Swiss Films.
www.swissfilms.ch → Festivals & Promotion → Festivals & Markets → Guidelines for Festival Participation

	CHF
Aide à la distribution et aux entreprises de projection	
Aide à l'exportation de films suisses (aide sélective uniquement)	
Montant maximum ⁵	30 000
Aide au démarrage des films suisses avec réalisateur suisse	
Montant maximum pour exploitation minimale (14 projections par 2 régions) ⁶	15 000
Par région jusqu'à 7 régions supplémentaires ⁶	3 000
Aide à la distribution des films étrangers art et essai	
Montant maximum ⁷	25 000
Montant maximum par année et entreprise ⁷	80 000
Aide à la diversité de l'offre et la numérisation des salles de cinéma (aide sélective uniquement)	
Montant maximum numérisation ⁸	60 000
Montant maximum prime à la diversité de l'offre sans la numérisation	7 500

Notes

Les montants de l'aide sélective ne peuvent pas dépasser les 50% des coûts du projet (ou de la part suisse en cas de coproduction). Le montant de l'aide sélective cumulée avec des bonifications de l'aide liée au succès de l'OFC ne peut pas dépasser les 70% des coûts du projet (art. 7 al. 5 Ordonnance sur l'encouragement du cinéma, OECin). Sauf mention, ces montants maximaux sont valables pour l'aide sélective ainsi que pour l'aide liée au succès.

1 – 4

Dans des cas exceptionnels et dûment motivés, le montant maximum pourra être porté aux montants suivants:

- CHF 500 000
- CHF 1 500 000
- CHF 1 000 000
- CHF 500 000

Pour l'appréciation de ces exceptions, il sera prêté attention au lien et à l'importance du projet pour la Suisse définis par les éléments suivants:

- Hauteur du financement étranger confirmé, en particulier les financements publics
- Hauteur du budget et possibilité de garantir la part suisse (production majoritaire et reconnaissance)
- En plus pour le point 4 le critère hauteur de la participation artistique et technique suisse est valable.

5

Demandé par le producteur suisse. Max. 50% des frais justifiés sont pris en charge.

6

L' aide au démarrage ne peut excéder 125 francs par projection. Max. 50% des frais justifiés sont pris en charge (calcul dégressif en fonction des entrées, dès 30 000 à 70 000 entrées baisse des montants alloués).

7

Max. 50% des frais justifiés sont pris en charge (calcul dégressif en fonction des entrées, dès 30 000 à 70 000 entrées, baisse des montants alloués).

8

Max. 50% des frais pour serveur et beamer

En ce qui concerne le programme de numérisation des salles de cinéma, seuls sont admises les entreprises de projection qui ont obtenu un avis positif en 2011 ou 2012. Ces entreprises de projection doivent cependant s'annoncer auprès de l'OFC d'ici le 31 mars 2013, s'ils souhaitent participer à la suite du programme. Les demandes pour un financement initial ne sont plus considérées.

Calendrier

Fiction

Tout type de demande pourra désormais être traité à chaque séance.

Délais	Séances
14.12.2012	04.02 – 06.02.2013
22.02.2013	10.04 – 12.04.2013
26.04.2013	03.06 – 05.06.2013
14.06.2013	24.07 – 26.07.2013
23.08.2013	02.10 – 04.10.2013
25.10.2013	02.12 – 04.12.2013

Documentaire

Tout type de demande pourra désormais être traité à chaque séance.

Délais	Séances
14.12.2012	07.02 – 08.02.2013
22.02.2013	08.04 – 09.04.2013
26.04.2013	06.06 – 07.06.2013
14.06.2013	29.07 – 30.07.2013
23.08.2013	30.09 – 01.10.2013
25.10.2013	05.12 – 06.12.2013

Animation

Tout type de demande pourra désormais être traité à chaque séance.

Délais	Séances
14.12.2012	01.02.2013
22.02.2013	05.04.2013
26.04.2013	31.05.2013
14.06.2013	31.07.2013
23.08.2013	27.09.2012
25.10.2013	29.11.2013

Comité technique

Les séances n'ont lieu qu'en cas de besoin. Les délais indiquent la date ultime de convocation du comité.

Délais	Séances
09.01.2013	18.01.2013
13.02.2013	22.02.2013
13.03.2013	22.03.2013
24.04.2013	03.05.2013
22.05.2013	31.05.2013
19.06.2013	28.06.2013
14.08.2013	23.08.2013
11.09.2013	20.09.2013
16.10.2013	25.10.2013
13.11.2013	22.11.2013

Autres délais

Aide à l'exportation de films suisses:
1er avril, 28 juin, 2 septembre, 2 décembre

Aide au démarrage de films suisses avec réalisateur suisse:
Au plus tard 7 jours avant la sortie du film

Aide à la distribution art et essai:
Au plus tard un jour avant la sortie du film

Délais d'inscription aide liée au succès

Films et bénéficiaires:
En principe avant la sortie du film

Participation de longs-métrages et de courts-métrages à des festivals de film:
Jusqu'au 31 décembre 2013

Les films qui ont reçu une contribution de l'OFC pour l'aide sélective à la production sont déjà pré-enregistrés à l'aide liée au succès. Certaines données comme la clé de répartition entre les bénéficiaires des mêmes catégories ainsi que les participations à des festivals sont en tout cas à annoncer à l'OFC jusqu'à la fin de l'année respective.

Sous réserve de modification
Informations supplémentaires sous: www.bak.admin.ch

Info

Communication

La section cinéma informe régulièrement par sa newsletter de ses activités: mises au concours, rencontres de coproductions, coopération européenne, concours et prix, communiqués de presse, soutiens qu'elle accorde dans ses différents domaines d'activités, délais de dépôt etc. Vous pouvez vous abonner à ce service: www.bak.admin.ch/film → Actualités

Encouragement

Les régimes d'encouragement et l'ordonnance y correspondant se trouvent sur le site internet sous:
www.bak.admin.ch/film → Informations juridiques

Culture cinématographique

Vous trouvez les formulaires d'inscription dans le domaine de la culture cinématographique sous: www.bak.admin.ch/film → Promotion de la culture cinématographique

Contact

Pour toutes questions et informations générales concernant la section cinéma veuillez utiliser l'adresse e-mail suivante: cinema.film@bak.admin.ch

Pour toutes questions spécifiques concernant l'aide sélective, c'est-à-dire demandes, reconnaissances ou versements, veuillez utiliser l'adresse e-mail suivante: cinema.film@bak.admin.ch

Pour toutes questions spécifiques concernant l'aide liée au succès, c'est-à-dire demandes, versements ou retrait des bonifications, veuillez utiliser l'adresse e-mail suivante: succes-cinema@bak.admin.ch

Contact MEDIA

Afin d'encourager la participation des professionnels du cinéma suisses à la formation continue européenne, l'Office fédéral de la culture et MEDIA Desk Suisse ont créé un fonds de soutien.

MEDIA Desk Suisse
Neugasse 6
CH-8005 Zürich
T + 41 43 960 39 29
F + 41 43 211 40 60
www.mediadesk.ch
info@mediadesk.ch

Office fédéral de la culture
Section cinéma
Hallwylstrasse 15
3003 Berne

T + 41 31 322 92 71
F + 41 31 322 57 71
cinema.film@bak.admin.ch

